



Expertise médicale et reprise du travail

Par **minouchette**, le **17/01/2016 à 16:14**

bonjour,rnrncomme je l'ai dis précédemment, j'ai droit à un expertise médicale. Ma question est la suivante.rnrnun expert médical peut me faire reprendre la travail en sachant que le médecin du travail n'est pas d'accordrnrnMerci de votre réponse

Par **picassiette**, le **17/01/2016 à 16:25**

Bonjour,rnExpertise médicale de quel organisme? (Cpam, assurance etc)?rnVous êtes en arrêt maladie ou accident de travail?

Par **morobar**, le **17/01/2016 à 16:30**

Bonjour,rn[citation]comme je l'ai dis précédemment[/citation]rnQuand ?rnOù ?rnA qui ?rn[citation] j'ai droit à un expertise médicale[/citation]rnJe crois qu'il ne s'agit pas d'un droit, mais d'une obligation dans le cadre d'une controverse engagée avec on ne sait qui.rnS'il s'agit d'un recours contre la décision du médecin du travail, la procédure ne prévoit pas d'expertise médicale, mais d'un examen par le médecin chef inspecteur du travail puis le cas échéant d'un recours hiérarchique au ministre.rnS'il s'agit d'un contentieux ouvert auprès de la CPAM pour faute inexcusable ou requalification d'un arrêt en accident du travail ou maladie professionnelle, ma procédure prévoit la désignation en accord avec le médecin traitant, d'un expert et l'établissement d'un protocole d'examen.

Par **minouchette**, le **17/01/2016** à **17:52**

Bonsoir,rnrnje suis convoqué à cette expertise par mon assurance immobilière la MNCAP. Je suis en Accident du travail depuis le 01/10/2015. la MNCAP ne m'a pas encore indemnisé puisque il y a un délai de carence de 90 JOURS.rnJ'ai déclaré mon AT à cette assurance suite à cette demande je suis convoquée. J'ai été prévenue par courrier le 15 janvier par mon assurance et par le cabinet d'expertise (délai un peu court). Je rencontre ce médecin le mercredi 20/01/2016 à 32KM de chez moi. Je souffre d'une lombalgie chronique et j'attends une place dans un centre de rééducation le 31/03/2016, plus un rendez vous chez le Rhumato le 07/03. Je ne comprends que l'assurance me fait passer cette expertise en sachant que je n'ai eu aucun problème de dos auparavant. J'ai eu RDV avec le médecin du travail pour une prés reprise et elle refuse que je reprenne le travail, je travaille dans une maison de retraite de toute façon j'en suis incapable. rnMerci d'avance rnCordialement

Par **morobar**, le **18/01/2016** à **07:11**

Bonjour,rnJe ne suis pas mieux renseigné, j'ai du mal à percevoir la liaison entre une assurance immobilière et la médecine du travail.rnPeut-être une histoire de remboursement de prêt.rnMais les critères de l'assureur sont en général différents de ceux du médecin du travail.rn Tout cela va donc dépendre des garanties souscrites auprès de cet assureur.

Par **minouchette**, le **18/01/2016** à **10:30**

Bonjour,rnrnil n'y a aucun rapport avec le médecin du travail. je dois rembourser mon prêt immobilier et c'est l'assurance qui me convoque à l'expertise. rnrnje suis stressée par rapport à cela, j'ai une perte de salaire suite à mon accident, et franchement j'ai peur que l'on ne me prenne pas en charge. Toutes les assurances sont les mêmes. PAYER MAIS NE DEMANDER RIEN.rnrnje suis assuré décès, maladie accident du travail,invalidité, chômage.rnrcordialement

Par **morobar**, le **18/01/2016** à **10:57**

Bonjour,rnC'est vous qui avez établi une liaison entre le médecin du travail et le médecin expert de la compagnie d'assurance.rnCe dernier ne va en aucun cas vous inciter/obliger à reprendre le travail.rnL'assureur va vérifier si les conditions de mise en mouvement des garanties contractuelles sont remplies ou non.

Par **minouchette**, le **18/01/2016** à **14:56**

Bonjour, je n'ai pas établi de liaison entre le médecin du travail et le médecin expert. Le

médecin expert n'est pas encore au courant de ma visite de pré reprise.rnrnVous me rassurez,
merci de votre réponse. rnrnCordialement